

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1554

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

854 036 324 RCS Rennes.

BATITECH.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 100000.00 EUR.

Adresse : 5, Boulevard Magenta, 35000 Rennes.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : BATITECH société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros siège social : 5 boulevard Magenta 35000 Rennes 854 036 324 RCS Rennes Société absorbante MALO'CH société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 8 000 euros siège social : 23 boulevard de la Tour d'Auvergne 35400 Saint Malo 440 039 907 RCS Saint Malo Société absorbée Avis de projet de fusion par voie d'absorption de la société Malo'ch par la société Batitech La société Batitech, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est situé 5 boulevard Magenta – 35000 Rennes et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 854 036 324, est la société absorbante. Malo'ch, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est situé 23 boulevard de la Tour d'Auvergne – 35400 Saint Malo et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint Malo sous le numéro 440 039 907, est la société absorbée. 1.L'évaluation des biens transmis par voie de fusion s'établit à : -Montant de l'actif : 377 882,07 euros -Montant du passif : 151 088,97 euros -Actif net apporté : 226 793,10 euros -Bonif de fusion : 226 793,10 euros -Prime de fusion : néant 2.Date du projet : 26 novembre 2023 Ledit projet a été établi notamment sous la condition suspensive de son approbation par l'associé unique de la société Batitech. La société Malo'ch sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. 3. Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus aux articles L. 236-15 et R. 236-2 du Code de commerce. 4.La société Ares Groupe (RCS Rennes 433 742 343) détenant la totalité des actions composant le capital social de la société absorbante et la totalité des parts sociales composant le capital social de la société absorbée, et ladite société Ares Groupe s'étant engagée à maintenir sa participation dans lesdites sociétés en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital de la société absorbante. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 5.Dépôts du projet de fusion Le projet de fusion établi le 26 novembre 2023 a été déposé : le 27 novembre 2023 au nom de la société absorbante au greffe du tribunal de commerce de Rennes et le 27 novembre 2023 au nom de la société absorbée au greffe du tribunal de commerce de Saint Malo..